

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à la tarification de trois nouveaux forfaits hebdomadaires de consommables et d'accessoires de perfusion à domicile au titre I^{er}, chapitre 1^{er}, section 2, sous-section 1 de la liste des produits et prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale de de la sécurité sociale

NOR : SSAS1807314V

En application de la convention entre le comité économique des produits de santé et l'Établissement français du sang (EFS), le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM), l'Union des fabricants d'aides techniques (UFAT), le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (SNADOM), le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM), le Syndicat national autonome de prestataires de santé à domicile (SYNAPSAD), l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM), l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI), la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), l'Union nationale des pharmaciens de France (UNPF), l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), le tarif et le prix limite de vente au public (PLV) en € TTC des forfaits de prestation d'installation ou de suivi et des forfaits de consommables et d'accessoires visés ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	TARIF en euros TTC	PLV en euros TTC
1157318	Perf à dom, forf hebdo consom-access, débr diff étab sant, PERFADOM24-C-DEBR-DIFF	13,80	13,80
1116420	Perf à dom, forf heb consom-access, SA/Diff,1perf/s, PERFADOM25-C-SADIFF IMMU-SC	49,28	49,28
1119370	Perf à dom, forf consom-access, SA/Diff,1perf/j, PERFADOM26-C-SADIFF IMMU-IV	49,28	49,28

Le présent avis prend effet à compter du 1^{er} avril 2018.